	<b>REUNION DU COMITE DIRECTEUR : RELEVÉ DE DECISION</b>
	<b>DATE</b> : 16 janvier 2021 (10H00)
	<b>VISIOCONFERENCE</b>

Le Comité Directeur de la Ligues des Echecs d'Occitanie s'est réuni le samedi 16 janvier 2021 en visioconférence.

Les Présidents des Comités Départementaux, les Responsables d'Activité et le Président de la Commission de Surveillance des Opérations électorales ont également assisté à cette réunion.

**Membres du Comité Directeur présents :**

Régis Blanc, Stephen Boyd, Françoise Bressy, Jean-Christophe Carpentier, Arnaud Coquelle, Jean-Yves Costa, Françoise Cwiek, Philippe Fabre, Pierre Leblic, Denis Nouvel, Philippe Pages, Marie-France Peyre, Frédéric Rivière, Marine Thuret

**Responsables d'Activité présents :**

Elisabeth Ambrosino, Michel Grezels, Patrice Vincens.

**Présidents de Comités Départementaux présents :**

Jacques Bouthier, Pierre Costa, Patrick Dussaud, Stéphane Laborde, Philippe Pascal Mousselard. Philippe Pagès, Denis Nouvel

**Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales :**

Charles Barrera.

Les décisions suivantes ont été prises :

**1. Rapport Financier et Budget Prévisionnel :**

Le Trésorier de la ligue a présenté le Rapport Financier au 31/12/2020 et le Budget Prévisionnel pour l'année 2021.

Ces deux documents ont été approuvés à l'unanimité.

En conséquence, ils seront présentés à l'Assemblée Générale Annuelle du 14 février 2021 et seront soumis au vote des clubs.


**2. Championnat Régional Jeunes :**

Il se tiendra en présentiel (naturellement si les conditions sanitaires le permettent) à Auch du mardi 27 au vendredi 30 avril 2021.

**3. Championnats Départementaux Jeunes :**

La situation sanitaire actuelle impacte naturellement leur organisation et impose des modalités spécifiques et différentes des saisons précédentes.

Notre ligue va transmettre les propositions suivantes, ainsi que les règlements à la commission

	<b>REUNION DU COMITE DIRECTEUR : RELEVE DE DECISION</b>
	<b>DATE</b> : 16 janvier 2021 (10H00)
	<b>VISIOCONFERENCE</b>

technique fédérale pour validation :

- Attribution de quotas de qualifiés par départements qui seront transmis aux Comités Départementaux. Le calcul est fondé sur le nombre de licences A au 31 août 2020
- Les Championnats Départementaux devront être organisés et la liste des qualifiés transmise à la ligue avant le 10 avril.
- Le mode de qualification au niveau départemental sera laissé au libre choix des Comités Départementaux (sous réserve de l'approbation de cette disposition par la commission technique fédérale) :
  - Championnats en présentiel sur autorisation spéciale accordée localement par les autorités départementales,
  - Championnats en ligne (autorisés exceptionnellement par la Fédération Française des échecs),
  - Libre choix des qualifiés par les Comités Départementaux.

Une communication sera réalisée par la Ligue d'Occitanie vers les Comités Départementaux.

**Ces modalités de qualification ne seront effectives qu'après validation par la commission technique fédérale**

#### **4. Organisation de compétitions en ligne**

Compte tenu de la prolongation de mesures sanitaires ne permettant pas de poursuivre les compétitions officielles, la ligue proposera des compétitions non officielles en ligne.

Ces compétitions, mixte et féminine, seront proposées soit individuellement soit par club.

La commission technique est chargée d'en étudier les conditions.

#### **5. Election du Comité Directeur de la Ligue du 14 février 2021 :**


A la vue de la situation actuelle, elle se déroulera (ainsi que l'Assemblée Générale Annuelle) en visioconférence et les votes seront organisés de manière électronique.

La liste électorale sera publiée dans les prochains jours. Charles Barrera (Président de la CSOE) a rappelé que les clubs, afin de pouvoir voter, doivent être actifs le jeudi 11 février au plus tard et disposer de cinq licences A au minimum.

Pour les votes, un code sera communiqué aux Présidents de club quelques jours avant le vote.

Les modalités de votes, ainsi que les conditions de dépouillement seront communiquées.

Il est rappelé également que les Présidents de clubs doivent s'assurer que la CSOE dispose de leur

	<b>REUNION DU COMITE DIRECTEUR : RELEVE DE DECISION</b>
	<b>DATE</b> : 16 janvier 2021 (10H00)
	<b>VISIOCONFERENCE</b>

adresse mail afin qu'ils puissent bien recevoir les codes qui leur seront envoyés.

Le jour du vote (dimanche 14 février) les membres de la CSOE et les représentants des listes candidates seront rassemblés au CROS de Balma.

Pierre Leblic  
Président

Philippe Fabre  
Secrétaire Général